

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU
VENDREDI 05 FEVRIER 2010**

Le Conseil municipal s'est réuni le vendredi 05 février 2010, à 20h30, sous la présidence de Jean-Luc Fraise, maire.

Tous les conseillers étaient présents.

Secrétaire de séance : Nadine Tallobre a été élue à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Adoption du procès-verbal de la précédente réunion

Après lecture, le procès-verbal de la précédente réunion est adopté à l'unanimité des membres présents.

1-Délibérations :

Rénovation du bâtiment de la mairie : approbation de l'esquisse et de l'estimation sommaire :

Gilbert Meyssonier, vice-président de la commission Bâtiments, présente au conseil la nouvelle esquisse du projet de rénovation de la mairie réalisée par le cabinet d'architecture Panthéon. Cette esquisse propose une restauration des locaux à moindre coût comme souhaité par les conseillers municipaux, mais dans le respect des normes d'accessibilité et de sécurité conformément à la loi.

L'entrée principale de la mairie sera située à l'arrière du bâtiment où l'installation d'un monte-personnes est prévue pour faciliter l'accès des personnes à mobilité réduite à l'étage. Le rez-de-chaussée sera isolé du reste du bâtiment et laissé en l'état, de menus travaux de rafraîchissement pouvant y être réalisés en régie. Le 1^{er} étage accueillera la bibliothèque municipale et la salle du conseil ; le 2^{ème} étage les services administratifs de la mairie et le bureau de l'assistante sociale. Les services de l'ADMR auront leur place au sein de la future maison de santé et le pôle solidarité (Restos du cœur, banque alimentaire) conservera le local qu'il occupe actuellement au Centre George Sand. Le projet prévoit de conserver la chaudière fuel actuelle dans l'attente d'un raccordement du bâtiment au futur réseau de chauffage urbain à bois.

L'estimation sommaire des travaux s'élève à 400 000€ HT, à laquelle il convient d'ajouter les honoraires de maîtrise d'œuvre (11%). Le projet sera financé par des subventions de l'Etat (DGE), du département (CG2D), par l'emprunt et par la vente du presbytère.

Après plusieurs échanges, le conseil décide par 12 voix pour, 2 contre (E. Jacob, G. Duflos) et une abstention (N. Tallobre) de valider l'esquisse et l'estimation sommaire du projet de rénovation du bâtiment de la mairie telles que présentées précédemment.

DGE 2010 :

Marcel Meyssonier, vice-président de la commission Urbanisme fait part au conseil des différentes propositions qui pourraient être présentées pour l'attribution de subventions au titre de la dotation globale d'équipement :

1. rénovation du bâtiment de la mairie avec aménagement de la bibliothèque municipale (tranche fonctionnelle n°1) ;
2. cheminement sécurisé pour les piétons et personnes handicapées depuis la Maison d'Accueil spécialisé jusqu'au carrefour de la Mouteyre (VC n°39 et n°16 pour partie) conformément au plan d'accessibilité de la commune ;
3. voie communale à Menteyres partant de la VC n°7 jusqu'au ruisseau de Menteyres (en cours de classement au tableau de classement des voies communales).

Après en avoir délibéré, le conseil adopte à l'unanimité la proposition DGE 2010 et s'engage à réaliser l'ensemble des tranches de travaux relatives à la rénovation de la mairie.

Révision de la ZPPAUP :

M. le Maire rappelle au conseil que la commune d'Allègre a entrepris, en 2008, la révision de son POS et son passage en PLU.

Après bientôt deux années de réflexion, le groupe de travail a dégagé un certain nombre de modifications qui impliquent une révision de la ZPPAUP ; il s'agit notamment du changement de vocation de certains terrains,

des enseignements tirés de l'expérience de dix années d'application, de la prise en compte des évolutions techniques apparues (solaire, photovoltaïque), etc. Ces modifications se traduiront notamment par l'intégration en zone 4 de la ZPPAUP de terrains classés en zone ND du POS, par des ajustements de limites pour faire coïncider les zones du PLU et de la ZPPAUP et améliorer la lecture de ces documents, par la suppression d'un certain nombre d'espaces boisés classés (EBC).

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- d'engager la procédure de révision de la Zone de Protection du Patrimoine architectural, urbain et paysager conformément aux dispositions du décret d'application n°84-304 du 25 avril 1984 ;
- de lancer une consultation pour le recrutement d'un chargé d'études ;
- de solliciter les demandes de subvention auprès de la Direction régionale des Affaires culturelles ;
- donne autorisation au maire pour signer tout contrat, avenant ou convention de prestation ou de service, concernant l'élaboration technique de la révision de la ZPPAUP ou lancer toute étude nécessaire.

Renouvellement de la convention d'assistance progiciels avec le CDG :

Le conseil décide à l'unanimité de renouveler la convention d'assistance progiciels avec le CDG pour une nouvelle période de trois ans et pour un coût annuel de 610€.

Restructuration de l'alimentation en eau potable du village de BESSES :

Roland Puech expose au conseil que, pour l'alimentation en eau de Besses, la commission Eau et assainissement a opté par un piquage sur la conduite de transfert de Fix. Il soumet ensuite au conseil l'avant-projet établi par le bureau d'études BEMO pour un montant prévisionnel de 101 861.85€ HT, soit 121 826.77€ TTC auquel il convient d'ajouter le montant des honoraires égal à 4.5% du montant HT des travaux et le coût du levé topographique (1 600 €).

Après avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité :

- approuve l'avant-projet qui lui est soumis ;
- sollicite la participation financière de l'Agence de l'Eau « Loire-Bretagne » et du Conseil général de Haute-Loire ;
- autorise M. le Maire à signer les marchés afférents à cette opération.

Déclaration d'intention d'aliéner :

Le conseil décide de ne pas utiliser le droit de préemption de la commune sur l'immeuble cadastré B-2430, B-2431, B-2432, B-2434 et B-2435, sis 15 rue Porte de Ravel.

Reprise des captages de Fonteline : choix de l'entreprise ; demande de subventions :

Roland Puech, vice-président de la commission Eau, assainissement, expose au conseil que les terrassements effectués pour déplacer le drain du captage de Fonteline 1 permettent d'envisager l'instauration du périmètre de protection immédiat sur l'actuel terrain de pétanque.

Les sources de Fonteline 1 coulent à 6,50m de profondeur et ont un débit égal à 200m³/jour ; les besoins du bourg étant de 145m³/jour en période hivernale et l'apport des sources de Fix de 120m³/jour, la ressource en eau est pour le moment largement suffisante. Ces bonnes nouvelles confirment d'ailleurs le choix d'alimenter Besses par les sources de Fix.

Roland Puech soumet ensuite au conseil la proposition de l'entreprise Leydier Fabien pour les travaux de réfection du captage de Fonteline 1 et pour la reprise de la conduite d'adduction du captage jusqu'à la bache de pompage dont le montant total s'élève à 27 828.91€ HT, soit 33 283.38€ TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité :

- décide de retenir l'offre de l'entreprise Leydier ;
- sollicite les subventions les plus larges possibles auprès du Conseil général et de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne ;
- autorise M. le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

2- Informations sur l'activité de la CCPA :

Petite enfance : pour faire face aux premiers besoins de trésorerie et dans l'attente des subventions de la CAF, une subvention de 65 000€ est allouée à l'association « Les enfants des Portes d'Auvergne » pour la gestion du multi-accueil de St-Paulien, de la halte-garderie d'Allègre et du RAM.

Syndicat mixte de Développement ferroviaire du Livradois-Forez : le bureau a voté pour une adhésion de principe non définitive de la CCPA au Syndicat ferroviaire.

Dénomination de communes touristiques : Allègre, Fix-Saint-Geney et St-Paulien ont été retenues par le bureau en vue de leur reconnaissance en tant que « communes touristiques ».

Respirando : le tour de Bar pourrait obtenir le label « Respirando » du Conseil général ; d'où l'intérêt de remettre en état la carrière de Pinet comme préconisé par le CPIE du Velay.

ZI de la Croix de la Dame : le Bureau a autorisé le Président à engager une procédure d'expropriation envers les différents propriétaires non-vendeurs.

3-Informations de la municipalité :

Maison de Santé pluridisciplinaire : M. le Maire annonce au conseil que la Mission régionale de Santé (MRS) d'Auvergne a considéré, au vu du rapport de diagnostic et d'évaluation des besoins de santé sur le territoire, que les conditions de faisabilité et de viabilité d'une maison de santé à Allègre étaient réunies. Il convient, dès lors, de formaliser le projet de santé en tenant compte des modalités de prise en charge des patients, des aspects juridiques et financiers et des besoins matériels. Une réunion organisée le 17 février par la MRS au niveau de la Région aura pour objectif d'aider les communes dans la préparation des prochaines étapes du projet.

Poste de relevage des eaux usées du quartier de la Gare : le poste de relevage est en service ; il permet à présent de collecter correctement les eaux usées d'une partie des habitations du bas d'Allègre et de les diriger vers la station d'épuration. Dès que la météo le permettra, l'entreprise achèvera le chantier par la pose d'une clôture.

Bilan du camping 2009 : Bruno Christophe rappelle au conseil que d'importants travaux de mise aux normes électriques ont été effectués en 2009 pour la sécurité et le confort des campeurs. Le bilan de fréquentation reste toutefois très mitigé ; une légère progression des nuitées par rapport à 2008 est néanmoins constatée (+10%).

Une borne de vidange pour camping-cars devrait être installée en 2010 ; la commission tourisme est entrain d'affiner le projet pour qu'il soit prêt au moment du vote du budget.

Séance levée à 23h00.